



VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 24 novembre 2022

N° 30 Attribution de l'appel d'offres ouvert relatif à la fourniture
d'équipements de protection et d'habillement pour les agents de la
Police municipale et de "Saint-Maur Proximité" - lots 1 à 3

Membres composant le Conseil Municipal	49	<i>Télétransmission Préfecture</i>
Membres en exercice	49	Nomenclature : 1.1.3.1
Membres présents	40	Numéro : 094-219400686-20221124- lmc134810-DE-1-1
Membres excusés et représentés	7	Date réception : 28 novembre 2022
Membres absents non représentés	2	
Pour	37	
Contre	7	
Abstentions	3	
Ne prend pas part au vote	0	

Le 24 novembre 2022 à , les membres du Conseil Municipal se sont réunis publiquement sous la présidence de Monsieur Sylvain BERRIOS, Maire, au nombre de 40, au lieu habituel de leurs séances. Ils avaient été convoqués le 18 novembre 2022.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil pour la présente séance, , ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

Etaient présents:

M. Sylvain BERRIOS Maire
Mme Carole DRAI, M. Pierre-Michel DELECROIX, Mme Laurence COULON, M. Germain ROESCH, Mme Yasmine CAMARA, M. Julien KOCHER, Mme Hélène LERAITRE, Mme Dominique SOULIS, M. Philippe CIPRIANO, Mme Agnès CARPENTIER, Maire-Adjoint
M. Jean-Marc BRETON, Mme Pascale MOORTGAT, M. Adrien CAILLEREZ, Mme Jacqueline VISCARDI, M. Pierre GUILLARD, Mme Marion COHEN SKALLI, M. Bruno BISMUTH, Mme Nadia LECUYER, Mme Marie-Thérèse DEPICKERE, M. Frank PATTI, Mme Achraf ATALLAH, M. Marc COHEN, Mme Anne-France LAVIROTTE, M. Loïc KERMAGORET, Mme Jacqueline LAVAL, M. Bernard VERNEAU, Mme Florentine RAFFARD, M. Claude SOUSSY, M. Pierre FERRERO, Mme Dominique BLÉHAUT, Mme Charlotte MARTIN, Mme Céline VERCELLONI, M. Vincent PUIG, Mme Lydia DE LISE, M. Fabrice CAPRANI, Mme Nadia GRONDIN, M. Matthieu FERNANDEZ, Mme Déborah WARGON, M. Frédéric LOURADOUR, Conseillers Municipaux.

Etaient absents excusés et représentés:

M. Cédric LAUNAY qui a donné pouvoir à Mme Hélène LERAITRE, M. Gilles CHERIER qui a donné pouvoir à Mme Nadia LECUYER, Mme Peggy D'HAHIER qui a donné pouvoir à Mme Yasmine CAMARA, M. Aurélien PREVOT qui a donné pouvoir à Mme Anne-France LAVIROTTE, Mme Sandra HOSSEINI qui a donné pouvoir à M. Frank PATTI, M. Téo FAURE qui a donné pouvoir à Mme Céline VERCELLONI, Mme Cécile BOUTON qui a donné pouvoir à M. Fabrice CAPRANI.

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du conseil municipal présents, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nom des conseillers municipaux empêchés. Les mandats ont été remis par le porteur à Monsieur le Président.

Etaient absents non représentés :

M. Henri PETTENI, M. Laurent DUBOIS.

N° 30

OBJET : Attribution de l'appel d'offres ouvert relatif à la fourniture d'équipements de protection et d'habillement pour les agents de la Police municipale et de "Saint-Maur Proximité" - lots 1 à 3

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique,

VU le Règlement Intérieur des Marché Publics de la Ville approuvé par délibération du Conseil municipal du 5 juillet 2020,

VU le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres en date du 10 novembre 2022,

CONSIDERANT QUE

Le marché relatif à la fourniture de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle - Tenues des agents de la police municipale est arrivé à échéance le 24 septembre 2022.

Pour son renouvellement, une consultation a été effectuée suivant la procédure de l'appel d'offres ouvert, conformément aux dispositions du Code de la Commande Publique.

Le marché est un accord-cadre de fournitures, alloti en 3 lots, traités à bons de commande sur la base de prix unitaires, pour des montants minimum et maximum hors taxes par période respectivement fixés à :

Lots	Désignation	Montant minimum	Montant maximum
1	Habillement et équipement de protection	1 000 €	100 000 €
2	Accessoires divers	1 000 €	100 000 €
3	Armes, munitions et matériel de défense	1 000 €	60 000 €

L'accord-cadre débutera à compter du 1^{er} octobre 2022 ou de sa date de notification si celle-ci est postérieure, jusqu'au 30 septembre 2023 pour la première période. Il sera reconductible trois (3) fois maximum par période douze (12) mois.

Les dépenses seront imputées sur les crédits du budget.

La Ville a reçu 8 offres, jugées au regard des critères suivants énoncés dans l'avis d'appel public à la concurrence et dans le règlement de la consultation :

Pour les offres des lots 1 et 2 :

1^{er} Critère : Valeur technique : 45 points apprécié à partir du cadre du mémoire technique et des échantillons demandés du lot 1 ou du lot 2 concerné au regard des sous-critères suivants :

- Pertinence de la qualité des textiles, l'esthétique et le confort des articles proposés : 25 points
- Pertinence des moyens humains et matériels dédiés à l'exécution de l'accord-cadre : 7 points
- Pertinence des modalités de livraison : 5 points
- Pertinence des dispositions prises pour les échanges en cas d'erreur ou de livraison

N° 30

OBJET : Attribution de l'appel d'offres ouvert relatif à la fourniture d'équipements de protection et d'habillement pour les agents de la Police municipale et de "Saint-Maur Proximité" - lots 1 à 3

non conformes : 8 points

2^{ème} critère : Prix : 35 points apprécié à partir du montant total hors taxes du D.Q.E du lot 1 ou du lot 2 concerné selon la formule : Note de l'offre = (Offre la moins disante x 35) / Montant de l'offre

3^{ème} Critère : Délais de livraison : 15 points : Apprécié à partir du délai indiqué dans le cadre du mémoire technique (C.M.T.) du lot 1 ou 2 concerné au regard des sous critères suivants :

- Délai de livraison : 10 points
- Délai pour les échanges en cas d'erreur ou de fournitures non-conformes : 5 points

L'analyse de ce critère sera calculée par rapport à l'offre proposant le délai moyen le plus court selon la formule : Note de l'offre = (Délai le plus court x 10) / Délai moyen de l'offre ou Note de l'offre = (Délai le plus court x 5) / Délai moyen de l'offre. Dans le cas de plusieurs délais, une moyenne sera faite de ces derniers.

4^{ème} Critère : Valeur environnementale : 5 points apprécié à partir du cadre du mémoire technique au regard de la compatibilité environnementale sur les modalités de fabrication, de transport et d'emballage, la reprise et le traitement des vêtements usagés : 5 points

Pour les offres du lot 3 :

1^{er} Critère : Valeur technique : 45 points apprécié à partir du cadre du mémoire technique au regard des sous-critères suivants :

- Pertinence de l'adéquation des produits proposés (maniabilité, légèreté, sécurité) demandés au B.P.U : 25 points
- Pertinence de la qualité du SAV et de la garantie : 10 points
- Pertinence des modalités de livraison (sécurité des modes de livraison) : 10 points

2^{ème} critère : Prix : 30 points apprécié à partir du montant total hors taxes du DQE selon la formule : Note de l'offre = (Offre la moins disante x 30) / Montant de l'offre

3^{ème} Critère : Délais de livraison : 20 points Apprécié à partir du délai de livraison maximum indiqué dans le cadre du mémoire technique : 20 points

L'analyse de ce critère sera calculée par rapport à l'offre proposant le délai moyen le plus court selon la formule : Note de l'offre = (Délai le plus court x 20) / Délai moyen de l'offre.

Dans le cas de plusieurs délais, une moyenne sera faite de ces derniers.

4^{ème} Critère : Valeur environnementale : 5 points apprécié à partir du cadre du mémoire technique au regard de la compatibilité environnementale sur les modalités de fabrication, de transport et d'emballage et de la logistique des livraisons (modes de transports, type de véhicules, gestion des déchets et des emballages) : 5 points

Dans sa séance en date du 17 novembre 2022, la Commission d'Appel d'Offres a décidé d'attribuer le marché à l'entreprise suivante qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse :

- Lot 1 : Habillement et équipements de protection : La société DOURSOUX sise 20 bis rue Gay Lussac à Chennevières sur Marne (94430).
- Lot 2 : Accessoires divers : La société DOURSOUX sise 20 bis rue Gay Lussac à Chennevières sur Marne (94430).
- Lot 3 : Armes, munitions et matériel de défense : La société GK Professional sise 150

N° 30

OBJET : Attribution de l'appel d'offres ouvert relatif à la fourniture d'équipements de protection et d'habillement pour les agents de la Police municipale et de "Saint-Maur Proximité" - lots 1 à 3

avenue Galliéni à Bagnolet (93170).

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après examen et délibéré :

Autorise Monsieur le Maire à signer le marché relatif à la fourniture d'équipements de protection et d'habillement pour les agents de la Police Municipale et de Saint-Maur Proximité et toutes les pièces liées à son exécution respectivement avec :

- Lot 1 : Habillement et équipements de protection : La société DOURSOUX sise 20 bis rue Gay Lussac à Chennevières sur Marne (94430).
- Lot 2 : Accessoires divers : La société DOURSOUX sise 20 bis rue Gay Lussac à Chennevières sur Marne (94430).
- Lot 3 : Armes, munitions et matériel de défense : La société GK Professional sise 150 avenue Galliéni à Bagnolet (93170).

Précise que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget municipal.

Dit que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Val-de-Marne.

Fait et délibéré en séance le 24 novembre 2022, les membres présents ayant signé la liste d'émargement.

Certification exécutoire



Certifié Exécutoire par le Maire
Compte tenu de la réception en Préfecture
le 28 novembre 2022
et de publication électronique le 1er décembre
2022

Le Directeur Général des Services

Frédéric ERZEN

C.DRAI
Secrétaire de Séance


LE MAIRE



Sylvain BERRIOS

La présente délibération peut faire l'objet:

- d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de MELUN, 43, rue du Général de Gaulle Case postale n° 8630 - 77008 Melun Cedex - Téléphone : 01 60 56 66 30 - Télécopie : 01 60 56 66 10, ou par Télérecours Citoyen (<https://citoyens.telerecours.fr>) dans un délai maximal de deux mois, à compter de la publication électronique de la présente, conformément aux articles R.421-1 et R421-2 du Code de justice administrative ;
- d'un recours gracieux formulé auprès de Monsieur le Maire – Hôtel de Ville – Place Charles de Gaulle – 94107 Saint-Maur-des-Fossés cedex. Un tel recours gracieux emporte des effets de droits et la suspension du délai de recours contentieux dans des conditions conformes aux règles de la procédure contentieuse administrative.